



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
18/12/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 20
- suppléants : 1
- procurations : 4
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Max VINCENT, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Dominique BOYER RIVIERE, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Corinne CARDONA, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE ;

Date de la convocation 02/12/2019

Conseil syndical du 18/12/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
06/01/2020

Affichage syndical le : 06/01/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Michel BALAIS	Claire BELLE
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Pascal DAVID	Marcel PATIN

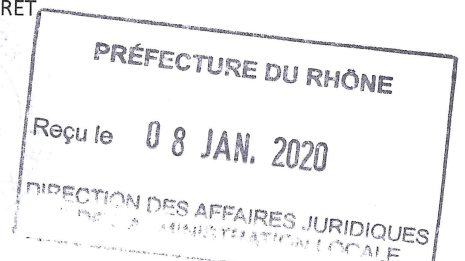
Étai(en)t absent(s) sans représentation : Geneviève OBERGER Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS



Le **mercredi 18 décembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 02/12/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-12-04

ENTREE DANS L'ACTIONNARIAT DE LA SAFER AUVERGNE-RHONE-ALPES

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Dans le cadre de la politique foncière et agricole volontariste, le SMPMO s'appuie sur la convention avec la Safer Auvergne-Rhône-Alpes pour atteindre les objectifs de préservation des espaces agricoles et naturels du territoire Plaines Monts d'Or.

Jusqu'à-là, le SMPMO siégeait en tant qu'invité au comité technique Safer afin d'apporter son expertise sur les dossiers présentés à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de l'évolution de ses missions statutaires et réglementaires et tenant compte de la spécificité du territoire de la Métropole de Lyon, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes a décidé lors de son conseil d'administration du 8 novembre 2019 de proposer au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or de devenir actionnaire de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes. Au-delà de la confirmation d'un partenariat initié il y a une vingtaine d'années, l'entrée du Syndicat Mixte

Plaines Monts d'Or dans l'actionnariat de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes lui permettra de pouvoir assister aux assemblées générales, mais également de pouvoir disposer au sein du comité technique départemental de la Métropole de Lyon (instance d'examen des dossiers fonciers) d'un droit de vote au même titre que les autres membres de droit de ce comité technique. L'entrée dans l'actionnariat de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes se fera par l'achat de 20 actions à la valeur nominale de 16 euros, soit une dépense de 320 euros, lesquelles seront cédées par Terres d'Europe SCAFR (société de conseil pour la tête du réseau national des Safer).

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes étant une société anonyme à but non lucratif, la valeur de l'action restera à sa valeur nominale de 16 euros.

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or devra alors désigner un titulaire et un suppléant élu, pour participer aux travaux du comité technique et disposer du droit de vote.

Le représentant technique du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or continuera à participer aux travaux du comité technique départemental de la Métropole de Lyon en qualité d'invité.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve l'entrée dans l'actionnariat de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/12/2019*

Max Vincent,
Président

